

23 MAI 2017

**DELIBERATION 2017-53**

LE 18 MAI DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 12 MAI DEUX MILLE DIX-SEPT.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. PETIT E. procuration à M. MERLIN D. - Mme LOPEZ M-F. procuration à M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. procuration à M. FONTVIEILLE H.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme MAUREL P. - M. DELON A. - Mme FABRY V. - Mme ESCRIG C. - M. CARABASSE P.

**ABSENTS :** M. ATLAN J. - Mme SALOMON M-L.

Madame Sophie VACQUIE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : Subvention projet association Cyclo-Tourisme**

Madame le Maire rappelle que les subventions aux associations sont attribuées en deux parts :

- les subventions de fonctionnement
- les subventions projets

Elle indique avoir été destinataire d'une demande de subvention projet par l'association Cyclo tourisme pour l'organisation d'une randonnée itinérante qui se déroulera du 25 au 27 août dans l'Aveyron et le Tarn.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **ATTRIBUE** à l'association Cyclo-tourisme la somme de 450,00 € pour l'organisation d'une randonnée itinérante ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2017.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas,

